

CHANGEMENT

*du nom de la rue des Boucheries en celui de
rue Robert-Estienne.*

Du 30 Août 1904

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la lettre du Conseil Administratif de la Ville de Genève, en date du 26 Août 1904 ;

Vu l'article 44 de la loi sur les routes, la voirie, etc., du 15 Juin 1895 ;

Sur la proposition du Département des Travaux publics ;

ARRÊTE :

D'approuver la proposition du Conseil Administratif de la Ville de Genève, du 26 Août 1904, décidant de remplacer le nom de la rue des *Boucheries* par celui de rue *Robert-Estienne*.

Ce changement entrera en vigueur à partir du 1^{er} Janvier 1905.

Certifié conforme :

Le Chancelier, Théodore BRET.
